

Commune de Montreux - Lac Léman

Montreux Jazz Festival

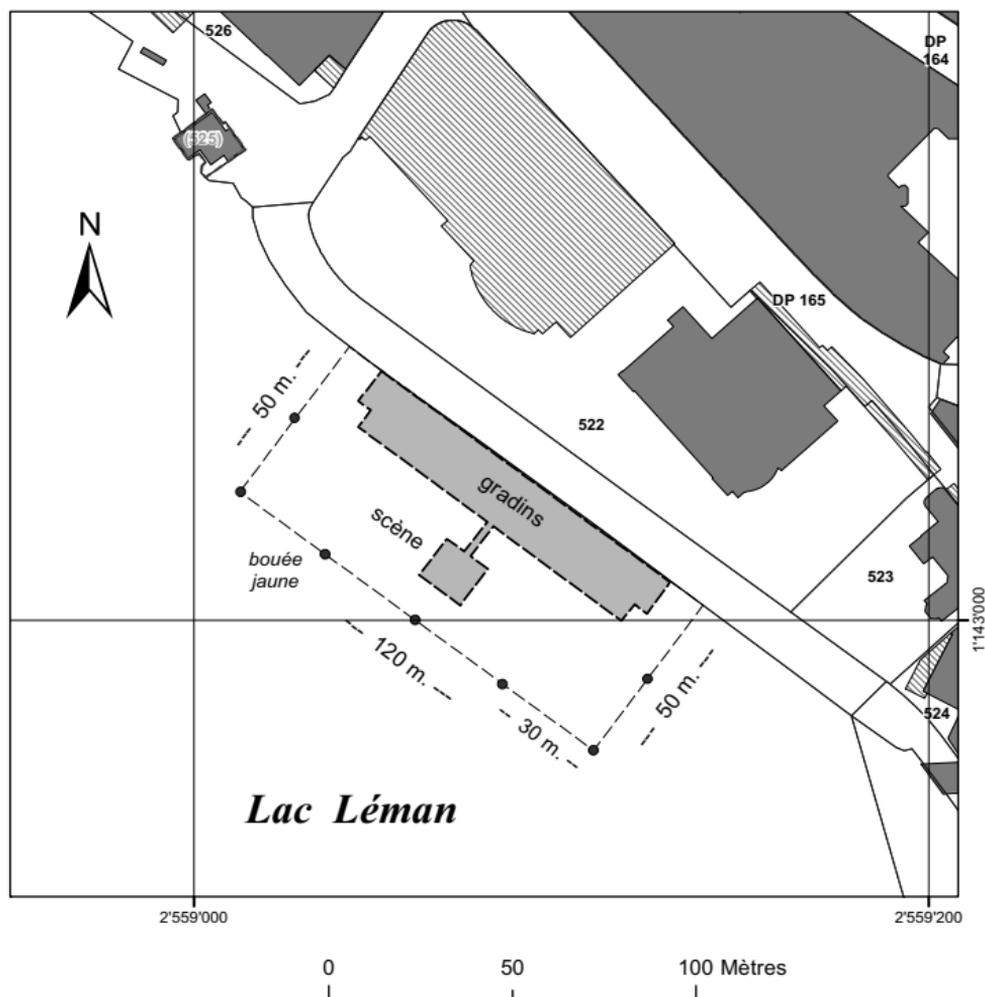
INTERDICTION DE NAVIGATION, D'ANCRAGE ET DE BAIGNADE

La Direction Générale de l'Environnement déclare zone non navigable, interdite d'ancrage et de baignade le secteur du lac de Léman situé au droit du Montreux Palace, autour des jardins et de la scène conformément au plan de situation ci-dessous.

La zone d'interdiction est balisée par 7 bouées jaunes.

Ces interdictions de navigation, d'ancrage et de baignade sont applicables du 30 juin jusqu'au 19 juillet 2021

Elles concernent l'ensemble des navigateurs et des baigneurs.



16 juin 2021.

Direction générale de l'environnement (DGE)